

Date de l'inspection : du 05/04/2016 au 08/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDPP des Pyrénées-Atlantiques
Adresse Cité administrative - 2 rue Pierre Bonnard - CS 70590 - 64010 Pau
Délégation territoriale de Bayonne - 6, allées Marines - 64100 Bayonne
Téléphone : 05 40 17 28 40 Télécopie : 05 59 31 42 59
64000 PAU
email ddpp@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Inspecteur(s)

Accompagnateur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination ABATTOIR DU HAUT BEARN
Enseigne établissement/Dénomination ABATTOIR DU HAUT BEARN
N° SIRET / N° NUMAGRIT 79021191600016
Adresse postale AV DU IV SEPTEMBRE
64400 OLORON STE MARIE

Interlocuteur(s)

N°ILU 64422001

Inspection 2 : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE ASBA422001
Site d'intervention ASBA422001-Chaîne abat anx boucherie-ABATTOIR DU HAUT BEARN
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle de l'inspection 2 :

A	Locaux	B - Non conformité mineure
	voir ci dessous.	

A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
<i>voir A0101 et A0104</i>		
A0101	Quais et zones de réception	C - Non conformité moyenne
<i>absence de quais de réception. Les barrières rabattues le long des camions ne sont pas pleines. Absence de rampe de déchargement avec protections latérales visant à éviter la chute d'animaux. La zone de déchargement des bovins n'est pas protégée contre les intempéries.</i>		
A0102	Logements des animaux tout venant	A - Conforme
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	A - Conforme
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
<i>le couloir d'amené situé en bouverie présente deux angles à 90° difficile à franchir par les animaux et pouvant entraîner des refus. La porte en bout de couloir d'amenée dans la bouverie présente une fois ouverte un gros écrou carré avec des coins métalliques saillants susceptibles de blesser les animaux. le couloir d'amené présente en sortie de bouverie un fort contraste lumineux. A l'entrée du box d'immobilisation, une pente peut entraîner des refus d'avancer, principalement chez les veaux.</i>		
A02	Maintenance	B - Non conformité mineure
<i>le couloir d'amené des bovins situé en bouverie présente un rebord saillant sur environ 2 mètres à hauteur des jarret des animaux. Ce couloir présente quatre trous de tubulures non rebouchés de nature à faire trébucher les animaux ou coincer leurs onglons. Juste avant la porte de sortie de ce couloir, une tôle de séparation de la dernière logette est tordu et présente un coin saillant.</i>		
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
B	Équipements	B - Non conformité mineure
<i>voir ci dessous.</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	C - Non conformité moyenne
<i>Le personnel en secteur vif déclare utiliser occasionnellement les piles sur les veaux (non observé le jour de l'inspection).</i>		
B03	Matériels d'étourdissement	A - Conforme
<i>matador</i>		
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
B05	Matériels d'immobilisation	A - Conforme
<i>box</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
C	Personnel	A - Conforme
C01	Tenue de travail	B - Non conformité mineure
<i>Le bouviers porte des bottes blanches en bouverie et porcherie.</i>		
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	A - Conforme
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure
<i>voir D02</i>		

D01	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	B - Non conformité mineure
	<i>déchargement d'un veau sans rampe depuis sa petite bétailière (installée à la demande du vétérinaire)</i>	
D0102	Immobilisation	A - Conforme
D0103	Étourdissement	A - Conforme
D0104	Mise à mort	A - Conforme
D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	C - Non conformité moyenne
	<i>absence d'auto-contrôles réguliers et échantillonnés et enregistrés de l'efficacité de l'étourdissement.</i>	
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	C - Non conformité moyenne
	<i>Contrôle interne incomplet. Un contrôle de l'efficacité de l'étourdissement est réalisé par la RPA une fois par trimestre. Absence de contrôle interne des manipulations, conditions d'hébergement et bonne application des MON.</i>	
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	C - Non conformité moyenne
	<i>absence de registre protection animale. Il existe des fiches d'anomalies le cas échéant en suite de non-conformités relevées suite au contrôle trimestriel de l'efficacité de l'étourdissement.</i>	
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	Sans objet
	<i>absence d'abattage rituel.</i>	
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	A - Conforme
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	A - Conforme
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	A - Conforme
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	A - Conforme
G02	MON relatif aux manipulations	A - Conforme
G03	MON relatif à l'immobilisation	A - Conforme
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
G05	MON relatif à la mise à mort	A - Conforme
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	A - Conforme

Évaluation de l'inspection 2

Évaluation de l'inspection : B - Non conformité mineure

Commentaire : existence de non-conformités mineures et moyennes.
observation cinq bovins et deux veaux le 05/04/2016.

Inspection 3 : Activité inspectée

Type d'activité	Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité	LIBRE ASBA422001 PORCS
Site d'intervention	ASBA422001 PORCS-Chaîne abat anx boucherie-ABATTOIR DU HAUT BEARN
Méthode	Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle de l'inspection 3 :

A	Locaux	A - Conforme
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	A - Conforme
A0101	<i>Quais et zones de réception</i>	A - Conforme
A0102	<i>Logements des animaux tout venant</i>	A - Conforme
A0103	<i>Logements pour animaux à contraintes spécifiques</i>	A - Conforme
A0104	<i>Couloirs de circulation et d'amenée au piège</i>	A - Conforme
A02	Maintenance	A - Conforme
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	B - Non conformité mineure
<i>la flagelleuse/bruleuse en bout de tapis de saignée est bruyante.</i>		
B	Équipements	B - Non conformité mineure
<i>voir B03</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
B03	Matériels d'étourdissement	C - Non conformité moyenne
<i>Absence d'affichage des paramètres d'électronarcose et d'enregistrement de ces paramètres. Il existe un système d'alarme lumineux. absence de matériel d'étourdissement de secours immédiatement disponible pour l'opérateur. Il existe une pince de secours, entreposée dans le local de maintenance distant.</i>		
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
<i>le piège de contention des porcs n'est pas adapté pour le contention des porcelets.</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
<i>Existence d'un pistolet à tige perforante.</i>		
C	Personnel	A - Conforme
C01	Tenue de travail	A - Conforme
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	A - Conforme
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	A - Conforme
D	Fonctionnement	B - Non conformité mineure

<i>voir D01 et D02</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
D0101	<i>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</i>	<i>B - Non conformité mineure</i>
<i>absence d'eau dans l'abreuvoir de la case 1 en présence d'un porc.</i>		
D0102	<i>Immobilisation</i>	<i>A - Conforme</i>
D0103	<i>Étourdissement</i>	<i>A - Conforme</i>
D0104	<i>Mise à mort</i>	<i>A - Conforme</i>
D0105	<i>Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage</i>	<i>Pas observé</i>
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	C - Non conformité moyenne
<i>absence d'auto-contrôles réguliers et échantillonnés et enregistrés de l'efficacité de l'étourdissement.</i>		
D0201	<i>Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON</i>	<i>C - Non conformité moyenne</i>
<i>Absence de document d'enregistrement du contrôle à réception des porcs. Contrôle interne incomplet. Un contrôle de l'efficacité de l'étourdissement est réalisé par la RPA une fois par trimestre. Absence de contrôle interne des manipulations, conditions d'hébergement et bonne application des MON.</i>		
D0202	<i>Exploitation des résultats de ce contrôle interne</i>	<i>C - Non conformité moyenne</i>
<i>absence de registre protection animale. Il existe des fiches d'anomalies le cas échéant en suite de non-conformités relevées suite au contrôle trimestriel de l'efficacité de l'étourdissement.</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	Sans objet
<i>absence d'autorisation à déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage.</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	A - Conforme
F0201	<i>Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA</i>	<i>A - Conforme</i>
F0202	<i>Certificats de compétence opérateur/RPA</i>	<i>A - Conforme</i>
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	A - Conforme
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	A - Conforme
G02	MON relatif aux manipulations	A - Conforme
G03	MON relatif à l'immobilisation	A - Conforme
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
G05	MON relatif à la mise à mort	A - Conforme
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	A - Conforme

Évaluation de l'inspection 3

Évaluation de l'inspection : B - Non conformité mineure

Commentaire : observation d'un porc le 05/04/2016 et 10 porcs le 08/04/2016.
Existence de non-conformités mineures et moyennes.

Signature

Inspecteur(s)

Le 15/04/2016